

Au menu du conseil municipal

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 12 juillet dernier où les délibérations présentées par M. le Maire ont été votées unanimement.

Acquisition d'une parcelle cadastrée section au massif de la Pieusou appartenant à M. Madonia pour un montant de 200 €.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Aude, approuvé le 30 mars 2016, préconise la rationalisation de la gestion de l'eau. Le préfet de l'Aude a proposé l'extension du périmètre du SMAH de la Haute Vallée de l'Aude et de le soumettre aux votes des assemblées délibérantes « Coudons a émis un avis favorable à l'extension du périmètre du SMAH de la Haute Vallée de l'Aude ». Attribution du marché de travaux relatif à l'étanchéification du château d'eau primaire du hameau de Montmija à l'entreprise PSC d'un montant HT de 13750 € « Ce dossier a fait l'objet des financements extérieurs de l'État DETR 30%, agence de l'Eau 30% et Conseil Départemental 20% ». Répartition du FPIC 2016 « Le conseil municipal s'est prononcé contre la répartition libre de ce fonds consistant à affecter aux communes le même produit qu'en 2015 et le solde constitué de la différence entre les dotations des exercices 2015 à 2016 à la communauté de communes ». Le conseil municipal a approuvé la modification statutaire votée par le conseil de la Communauté de commune des Pyrénées Audoises le 23 juin. Il a été décidé de confier à un prestataire de service le débroussaillage des bordures de certaines voies communales.

18/12/16 *Independamb*